

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02844
Numéro SIREN : 502 303 803
Nom ou dénomination : THE PURE PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2020 sous le numéro de dépôt 3817

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 21-01-2020

N° DE DEPOT : 003817

N° GESTION : 2008B02844

N° SIREN : 502303803

DENOMINATION : THE PURE PROJECT

ADRESSE : 4 rue de la Pierre Levée 75011 Paris

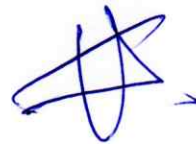
MILLESIME : 2019

THE PURE PROJECT

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €
4, rue de la Pierre Levée – 75011 Paris
502 303 803 R.C.S. PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

certifié conforme à l'original



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	139 853	138 474	1 379	2 828	1 449	51.24	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	341 172	88 821	252 351	311 108	58 757	18.89	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	778	778					
	Autres immobilisations corporelles	138 596	76 837	61 759	32 916	28 844	87.63	
	Immobilisations en cours	71 748		71 748	53 875	17 873	33.17	
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	15 460		15 460	15 460				
Total II	707 607	304 910	402 697	416 187	13 490	3.24		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	4 837 959	654	4 837 305	2 092 553	2 744 752	131.17	
	Autres créances	516 424		516 424	224 646	291 778	129.88	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	3 766		3 766	3 766				
Disponibilités	1 789 385		1 789 385	2 077 479	288 094	13.87		
Charges constatées d'avance (3)	14 974		14 974	467 268	452 294	96.80		
Total III	7 162 507	654	7 161 853	4 865 712	2 296 141	47.19		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 870 113	305 564	7 564 550	5 281 899	2 282 651	43.22		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2019	12 30/06/2018	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	642 686	593 076	49 610	8.36
	Report à nouveau	469 974	469 974		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	330 718	49 610	281 108	566.64
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 454 378	1 123 661	330 718	29.43
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	579 021		579 021	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 558 683	1 788 785	769 898	43.04	
Dettes fiscales et sociales	1 061 348	592 718	468 630	79.06	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		95 078	95 078	100.00	
Autres dettes	292 724	296 347	3 623	1.22	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	1 618 395	1 385 310	233 085	16.83
	Total IV	6 110 171	4 158 238	1 951 933	46.94
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		7 564 550	5 281 899	2 282 651	43.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 110 171 4 158 238

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2019 I2			Exercice N-1 30/06/2018 I2	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	0	14 188	14 188		14 188	
Production vendue de biens	1 283 384	2 074 630	3 358 014	2 099 492	1 258 522	59.94
Production vendue de services	1 942 884	3 929 815	5 872 699	2 443 783	3 428 916	140.31
Chiffre d'affaires NET	3 226 268	6 018 633	9 244 901	4 543 275	4 701 626	103.49
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				500	500	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			84	1 042	958	91.94
Autres produits			162	0	162	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			9 245 147	4 544 817	4 700 329	103.42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 237 884	1 943 966	1 293 918	66.56
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 653 374	862 627	1 790 747	207.59
Impôts, taxes et versements assimilés			76 696	31 432	45 264	144.01
Salaires et traitements			1 947 772	1 140 770	807 002	70.74
Charges sociales			785 554	493 131	292 422	59.30
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			87 903	48 447	39 456	81.44
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			4 951	472	4 480	949.92
Total des Charges d'exploitation (II)			8 794 134	4 520 845	4 273 289	94.52
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			451 013	23 972	427 041	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		50		50		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)				0	0	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change		10 245		27 320	17 075	62.50
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		10 295		27 370	17 075	62.38
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		9 226			9 226	
Différences négatives de change		19 713		7 881	11 832	150.13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		28 939		7 881	21 058	267.20
2. Résultat financier (V-VI)		18 643		19 489	38 132	195.66
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		432 370		43 462	388 908	894.83
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				292	292	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII				292	292	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		269		193	76	39.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		269		193	76	39.03
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		269		98	367	373.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		101 383		6 050	107 433	NS
Total des produits (I+III+V+VII)		9 255 442		4 572 479	4 682 963	102.42
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		8 924 725		4 522 870	4 401 855	97.32
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		330 718		49 610	281 108	566.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	9 244 901	100.00	4 543 275	100.00	4 701 626	103.49
+ Ventes de marchandises	14 188	100.00			14 188	
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale	14 188	100.00			14 188	
+ Production vendue	9 230 713	100.00	4 543 275	100.00	4 687 438	103.17
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	9 230 713	100.00	4 543 275	100.00	4 687 438	103.17
- Matières premières, approvisionnements consommés	3 237 884	35.08	1 943 966	42.79	1 293 918	66.56
- Sous traitance directe	1 838 485	19.92	197 262	4.34	1 641 223	832.00
Marge brute de production	4 154 344	45.01	2 402 047	52.87	1 752 297	72.95
Marge brute globale	4 168 531	45.09	2 402 047	52.87	1 766 484	73.54
- Autres achats + charges externes	814 888	8.81	665 365	14.65	149 524	22.47
Valeur ajoutée	3 353 643	36.28	1 736 682	38.23	1 616 961	93.11
+ Subventions d'exploitation			500	0.01	500	100.00
- Impôts, taxes et versements assimilés	76 696	0.83	31 432	0.69	45 264	144.01
- Salaires du personnel	1 947 772	21.07	1 140 770	25.11	807 002	70.74
- Charges sociales du personnel	781 679	8.46	488 129	10.74	293 550	60.14
- Charges de l'exploitant	3 875	0.04	5 003	0.11	1 128	22.55
Excédent brut d'exploitation	543 621	5.88	71 849	1.58	471 773	656.62
+ Autres produits de gestion courante	162		0		162	NS
- Autres charges de gestion courante	4 951	0.05	472	0.01	4 480	949.92
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	84		1 042	0.02	958	91.94
- Dotations aux amortissements	87 903	0.95	48 447	1.07	39 456	81.44
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	451 013	4.88	23 972	0.53	427 041	NS
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	10 295	0.11	27 370	0.60	17 075	62.38
- Charges financières	28 939	0.31	7 881	0.17	21 058	267.20
Résultat courant	432 370	4.68	43 462	0.96	388 908	894.83
+ Produits exceptionnels			292	0.01	292	100.00
- Charges exceptionnelles	269		193		76	39.03
Résultat exceptionnel	269		98		367	373.60
- Impôt sur les bénéfices	101 383	1.10	6 050	0.13	107 433	NS
- Participation des salariés						
Résultat NET	330 718	3.58	49 610	1.09	281 108	566.64

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 564 549.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 244 900.76 Euros et dégageant un bénéfice de 330 717.75 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun fait caractéristique n'est à relever pour l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il convient de souligner qu'aucun fait significatif postérieurs à la clôture n'est à relever.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Changement de méthode

Le changement de méthode de présentation, survenu au cours de l'exercice, est le suivant :

Le calcul de l'avancement des projets pour les provisions de fin d'exercice n'est plus la méthode par les coûts mais par les recettes.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	483 845		
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 228		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	778		
Installations générales agencements aménagements divers	6 025		32 277
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 210		27 084
Immobilisations corporelles en cours	53 875		29 573
TOTAL	136 115		88 934
Prêts, autres immobilisations financières	15 460		
TOTAL	15 460		
TOTAL GENERAL	635 421		88 934

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	2 821		481 024	481 024
Installations générales agencements aménagements constr.		2 228	778	778
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			38 302	38 302
Installations générales agencements aménagements divers			100 294	100 294
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			71 748	71 748
Immobilisations corporelles en cours	11 700			
TOTAL	11 700	2 228	211 122	211 122
Prêts, autres immobilisations financières			15 460	15 460
TOTAL			15 460	15 460
TOTAL GENERAL	14 521	2 228	707 607	707 607

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	169 909	57 385		227 295
Installations générales agencements aménagements constr.	2 228		2 228	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	778			778
Installations générales agencements aménagements divers	1 262	6 020		7 282
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 057	24 497		69 555
TOTAL	49 325	30 517	2 228	77 615
TOTAL GENERAL	219 234	87 903	2 228	304 910

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	57 385				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 020				
Matériel de bureau informatique mobilier	24 497				
TOTAL	30 517				
TOTAL GENERAL	87 903				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	654				654
TOTAL	654				654
TOTAL GENERAL	654				654

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 460	0	15 460
Clients douteux ou litigieux	785	785	
Autres créances clients	4 837 174	4 837 174	
Personnel et comptes rattachés	12 743	12 743	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 494	15 494	
Débiteurs divers	488 187	488 187	
Charges constatées d'avance	14 974	14 974	
TOTAL	5 384 817	5 369 357	15 460

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 558 683	2 558 683		
Personnel et comptes rattachés	383 551	383 551		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252 668	252 668		
Impôts sur les bénéficiaires	54 397	54 397		
Taxe sur la valeur ajoutée	299 320	299 320		
Autres impôts taxes et assimilés	71 413	71 413		
Groupe et associés	579 021	579 021		
Autres dettes	292 724	292 724		
Produits constatés d'avance	1 618 395	1 618 395		
TOTAL	6 110 171	6 110 171		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	1 000			1 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	34 109
Autres créances	483 986
Total	518 095

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs avoir à recevoir	
- Avoir à recevoir JOLK	4 800
- Avoir à recevoir matwater	2 875
Clients factures à établir	
- FAE Accor soumis 06 19	6 536
- FAE Accor exo 06 19	7 555
- FAE Gifts 19003	3 700
- FAE Gifts 19100	3 667
- FAE Gifts 19190	7 850
- FAE Gifts 19009	4 800
Produits à recevoir projets	
- Revenus non perçu CLARINS	36 369
- PàR selon tableau closure file	439 942
Total	518 095

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	9 226
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 688
Dettes fiscales et sociales	602 639
Autres dettes	189 200
Total	818 752

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non par	
- cofrec bilan complt	4 266
- cofrec bilan 2019	1 344
- cofrec social + acpte 06.19	2 523
- google	4 035
- borremans cac 2018	5 520
Conges a payer	
- Provisions pour congés payés	93 365
Autres charg.pers.a	
- Provision bonus 30 06 2019	288 952
Org.soc. ch/conges a payer	
- Provisions pour congés payés	39 775
Org.soc. charges a payer	
- CS sur prov bonus 30 06 2019	121 360
Etat autres ch. a pa	
- taxe sur les bureaux jcr	2 510
Prov taxe apprentissage	
- prov ta 842440x0.68%	5 729
Provision formation continue	
- prov fpc 842440x0,575% + rembt 2017	16 948
Provision CFE	
- Prov solde CVAE	34 000
Associés interets co	
- Intérêts déduc. au 30/06/2019	9 226
Charges à payer projets	
- arbres d'avenir solde à payer	167 000
- Prestation d'audit	6 000
- frais audit conso 2019	16 200
Total	818 752

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		14 974
Total		14 974
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		1 618 395
Total		1 618 395

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	29
Employés	13
Total	42



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072018	et clos le	30062019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
THE PURE PROJECT			4 Rue de la Pierre Levée		
SIRET	5	0	2	3	0
	3	0	3	8	0
	3	0	3	0	0
	0	0	0	3	0
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	390 405	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%				

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
COFREC 141 Quai de Bonneuil 94210 LA VARENNE ST HILAIRE Tél: 01.48.83.52.17		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	Co-gérant statutaire associé
		Signature	LECOMTE TRISTAN

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des Impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1	2	3	4	5	6	7	8
PUR ALLIANCE PTE LTD 336 SIMTH #07-302 NEWBRIDGE CENTER 00000 SINGAPORE 05038	980						
Mme GIRARD CELINE 11 RUE COTE CHAUDE 26400 CREST	20						

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 4 Rue de la Pierre Levée 75011 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 50230380300030 Néant *

Table with columns: Brut 1, Amortissements, provisions 2, Net 3, Net 4. Rows include Capital souscrit non appelé, Frais d'établissement, Concessions, Fonds commercial, etc. Total Général (I à VI) is 7 870 113.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	642 686	593 076
	Report à nouveau	DH	469 974	469 974
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	330 718	49 610
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 454 378	1 123 661
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	579 021	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 558 683	1 788 785
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 061 348	592 718
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		95 078
	Autres dettes	EA	292 724	296 347
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 618 395	1 385 310
TOTAL (IV)	EC	6 110 171	4 158 238	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 564 550	5 281 899	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 110 171	4 158 238	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		THE PURE PROJECT		Néant		*			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	(0)	FB	14 188	FC	14 188		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	1 283 384	FE	2 074 630	FF	3 358 014	2 099 492
			FG	1 942 884	FH	3 929 815	FI	5 872 699	2 443 783
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 226 268	FK	6 018 633	FL	9 244 901	4 543 275	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO		500		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	84	1 042		
	Autres produits (1) (11)				FQ	162	0		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	9 245 147	4 544 817
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 237 884	1 943 966	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 653 374	862 627	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	76 696	31 432	
	Salaires et traitements*					FY	1 947 772	1 140 770	
	Charges sociales (10)					FZ	785 554	493 131	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	87 903	48 447
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	4 951	472	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 794 134	4 520 845	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	451 013	23 972	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	50	50	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	10 245	27 320	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	10 295	27 370	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 226		
	Différences négatives de change					GS	19 713	7 881	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	28 939	7 881
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 643)	19 489	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	432 370	43 462	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			292	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			292	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	269		193	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	269		193	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(269)		98	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	101 383		(6 050)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 255 442		4 572 479	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 924 725		4 522 870	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	330 718		49 610	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	84		277	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	3 875		5 003	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 1 366 obligatoires A9 2 509						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
	amendes et pénalités		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			269			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Designation de l'entreprise :		THE PURE PROJECT										Néant		*															
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations														
											1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste												
INCORP.	TOTAL I										CZ	D8			D9														
	TOTAL II										483 845	KE			KF														
CORPORELLES	Terrains										KG	KH			KI														
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9					KJ	KK			KL														
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		MI					KM	KN			KO														
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *										Dont Composants		M2				KP	2 228			KQ			KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3				KS	778			KT			KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *										KV			6 025			KW			KX			32 277					
		Matériel de transport *										KV						KZ			LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB			73 210			LC			LD			27 084					
		Emballages récupérables et divers *										LE						LF			LG								
	Immobilisations corporelles en cours										LH			53 875			LI			LJ			29 573						
	Avances et acomptes										LK						LL			LM									
	TOTAL III										LN			136 115			LO			LP			88 934						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M			8T											
Autres participations										8U			8V			8W													
Autres titres immobilisés										IP			IR			IS													
Prêts et autres immobilisations financières										IT			15 460			IU			IV										
TOTAL IV										LQ			15 460			LR			LS										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG			635 421			ØH			ØJ			88 934							
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
											par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
INCORP.	TOTAL I										IN	CØ			DØ			D7											
	TOTAL II										2 821	LV			481 024			IX			481 024								
CORPORELLES	Terrains										IP	LX			LY			LZ											
	Constructions	Sur sol propre				IQ					MA			MB			MC												
		Sur sol d'autrui				IR					MD			ME			MF												
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS	2 228				MG			MH			MI												
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ			778			MK			ML			778					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers										IIU	MM			38 302			MN			MO			38 302				
		Matériel de transport										IV	MP						MQ			MR							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW	MS			100 294			MT			MU			100 294					
	Emballages récupérables et divers *										IX	MV						MW			MX								
	Immobilisations corporelles en cours										MY	11 700			MZ			71 748			NA			NB			71 748		
	Avances et acomptes										NC	ND			NE			NF											
	TOTAL III										ØY	11 700			2 228			NH			211 122			NI			211 122		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU			M7			ØW										
Autres participations										IO	ØX			ØY			ØZ												
Autres titres immobilisés										II	2B			2C			2D												
Prêts et autres immobilisations financières										I2	2E			15 460			2F			2G			15 460						
TOTAL IV										I3	NJ			15 460			NK			2H			15 460						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										Ø4	14 521			2 228			ØL			707 607			ØM			707 607			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>THE PURE PROJECT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	169 909	PF	57 385	PG		PH	227 295			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		FM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	2 228	PW		PX	2 228	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	778	QA		QB		QC	778			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 262	QE	6 020	QF		QG	7 282			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	45 057	QM	24 497	QN		QO	69 555				
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	49 325	QV	30 517	QW	2 228	QX	77 615			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ON	219 234	OP	87 903	OQ	2 228	OR	304 910			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobiliations amortissables													
DOTATIONS													
REPRISES													
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice													
Colonne 1 Différentiel de durée et autres													
Colonne 2 Mode dégressif													
Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel													
Colonne 4 Différentiel de durée et autres													
Colonne 5 Mode dégressif													
Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel													
Frais établissement TOTAL I													
Autres immob. incorporelles TOTAL II													
Terrains													
Constructions	Sur sol propre		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. génerales, agencements et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques met. et outillage			T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. génerales, agencements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III			X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV			NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)			NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)			NW			NS + NT + NU		NZ					
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	654
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	654
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	654
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	15 460	UV	0	UW	15 460			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	785		785					
	Autres créances clients		UX	4 837 174		4 837 174					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	12 743		12 743					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	15 494		15 494				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	488 187		488 187					
	Charges constatées d'avance		VS	14 974		14 974					
	TOTAUX			VT	5 384 817	VU	5 369 357	VV	15 460		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 558 683		2 558 683						
Personnel et comptes rattachés		8C	383 551		383 551						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	252 668		252 668						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	54 397		54 397					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	299 320		299 320					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	71 413		71 413					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	579 021		579 021						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	292 724		292 724						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	1 618 395		1 618 395						
TOTAUX			VY	6 110 171	VZ	6 110 171					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 1 9		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		
		de son conjoint		moins part déductible *		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW 269
	Amendes et pénalités	WJ	269	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ 1 200
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	WR 433 570
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				
		- imposées aux taux de 0 %				
		- imposées aux taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
		- imputées sur les déficits antérieurs				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A	
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
					TOTAL II	XH 43 165
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	390 405	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	390 405	

Désignation de l'entreprise : <u>THE PURE PROJECT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice		ZT	133 139
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	4 69 974	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB							
							- Autres réserves	ZD	49 610						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	49 610		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	519 584		Report à nouveau	ZG		469 974							
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	519 584					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7)										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	1 838 485	198 551		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8)										XQ	116 723	92 569		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	120 630	97 028		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	17 497			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	560 038	474 480		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 653 374	862 627		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	51 630	12 540		
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)										YZ	25 066	18 892		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	76 696	31 432		
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YV	577 955	466 324		
TVA	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	157 892	196 753		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*										OB	1 681 134			
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	2.00	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP)										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	PARQUET FLOTTANT	2 228	2 228		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19% (1) (11)
				19%	15% ou 12,8%	0%	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	-				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(A)			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(B)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19% (11)					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8% .Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : THE PURE PROJECT		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	32
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9 244 901
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	9 244 901
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	162
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	84
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	246
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	3 237 884
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	2 559 460
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	4 951
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	5 802 295
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			3 442 852
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	3 442 852
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	9 244 901
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	32
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2018
		GZ	31/12/2018
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 9

N° SIRET

5 0 2 3 0 3 8 0 3 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

THE PURE PROJECT

ADRESSE (voie)

4 Rue de la Pierre Levée

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

980

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

PUR ALLIANCE PTE LTD

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

98.00

Nb de parts ou actions

980

Adresse :

N°

Voie

336 SIMTH

Code postal

00000

Commune

SINGAPORE 050336

Pays

SG

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 39 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 9 N° SIRET 5 0 2 3 0 3 8 0 3 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE THE PURE PROJECT

ADRESSE (voie) 4 Rue de la Pierre Levée

CODE POSTAL 75011 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination THAMMA RAKSA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 49.00

Adresse : N° Voie 233 MOO / 4 DONTUN

Code postal Commune 50180 THAILANDE Pays Thaïlande

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

THE PURE PROJECT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 €
4, rue de la Pierre Levée – 75011 Paris
502 303 803 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le trente décembre,
à dix heures,

La société PUR ALLIANCE PTE Ltd, associée unique de la société THE PURE PROJECT, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000 € divisé en 1.000 parts sociales de 10 € de valeur nominale chacune, dûment convoquée par la Gérance au siège social situé 4, rue de la Pierre Levée – 75011 Paris, a pris les décisions afférentes à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Lecture des rapports de la Gérance et du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2019. Approbation de ces rapports et des comptes afférents audit exercice ; quitus à la Gérance et décharge au Commissaire aux comptes ;
2. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce. Approbation dudit rapport et des conventions y afférentes ;
3. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2019 ;
4. Rémunération de la Gérance ;
5. Constatation d'une cession de parts sociales ;
6. Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts ;
7. Questions diverses.

Monsieur Tristan LECOMTE, en sa qualité de gérant et de représentant de la société PUR ALLIANCE PTE Ltd, associée unique, préside la séance.

Monsieur Gilles BORREMANS, Commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'associée unique constate que les documents suivants ont été mis à sa disposition :

- le projet des décisions soumises à son approbation,
- les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019, le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- le rapport de gestion de la Gérance,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associée unique ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les statuts et tous autres documents nécessaires à son information.

L'associée unique constate également qu'elle a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements prévus par le code de commerce ont été tenus à sa disposition au siège social depuis sa convocation.



Le Président de séance donne ensuite lecture des rapports de la Gérance et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce. Puis, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, l'associée unique prend les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, l'associée unique approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2018-2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus à la Gérance de sa gestion pour l'exercice 2018-2019 et décharge au Commissaire aux comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019 ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport et les conventions y afférentes.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 30 juin 2019 (composé du report à nouveau s'élevant à 469.974 € et du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018-2019 s'élevant à 330.718 €), soit la somme de 800.692 euros, de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - à titre de distribution de dividendes bruts à l'associée unique
soit un dividende brut de 234 € par part sociale | 234.000 € |
| - le solde au compte « autres réserves » | 566.692 € |

Compte tenu de cette affectation, le solde du compte « autres réserves » sera désormais créditeur de 1.209.378 euros et le compte « report à nouveau » sera désormais nul.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte que les cogérants, Messieurs Tristan LECOMTE et Pierric JAMMES, n'ont pas été rémunérés au titre de l'exercice 2018-2019.

L'associée unique décide que Monsieur Tristan LECOMTE ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social pour l'exercice 2019-2020.

Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais exposés dans l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique, connaissance prise du protocole de cession de parts sociales conclu entre Madame Céline GIRARD et la société PUR ALLIANCE PTE Ltd, constate la cession effective de 20 parts sociales au profit de cette dernière.

L'associée unique prend acte que, du fait de cette cession, l'intégralité des parts sociales émises par la Société est désormais détenue par la société PUR ALLIANCE PTE Ltd, et que la société THE PURE PROJECT est désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SIXIEME DECISION

L'associée unique, compte tenu de la résolution précédente, décide de modifier corrélativement les articles 7 et 8 des statuts.

L'article 7 est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 7 - APPORTS

7.1. – Apports à la constitution

Lors de la constitution, l'Associé Unique a apporté à la Société la somme de 100 €, soit CENT EUROS.

*La totalité de ces apports en espèces, soit la somme de **CENT EUROS (100 €)**, a été déposée au crédit du compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de l'Agence CREDIT COOPERATIF NATION, sis au 252 Boulevard Voltaire - 75544 PARIS CEDEX 11.*

Elle a été retirée par la Gérance sur la présentation du Certificat du Greffe du Tribunal de Commerce attestant de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

7.2. – Augmentation de capital

*Aux termes d'une Décision de l'Associé Unique en date du 25 JUIN 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de **NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (9.900 €)** prélevée sur le compte Report à Nouveau et création de **NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (990)** parts nouvelles de **DIX EUROS (10 €)** attribuées gratuitement à l'Associé Unique.*

7.3. – Cession

Par acte sous seing-privé en date du 12 décembre 2019, Madame Céline GIRARD a cédé à la société PUR ALLIANCE PTE Ltd 20 parts sociales numérotées de 981 à 1.000. »

L'article 8 est modifié comme suit :

« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **DIX MILLE EUROS (10.000 €)** et est divisé en **MILLE (1.000)** parts sociales de **DIX EUROS (10 €)** de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 1.000, entièrement libérées, souscrites en totalité et attribuées en intégralité à la société PUR ALLIANCE PTE Ltd, associée unique. »*

Les autres articles des statuts ne sont pas modifiés.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

SEPTIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

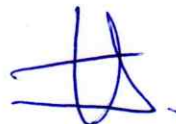
Cette décision est adoptée par l'associée unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et l'associée unique.



Monsieur Tristan LECOMTE
Président de séance
Gérant



Société PUR ALLIANCE PTE Ltd
Monsieur Tristan LECOMTE
Associée unique

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Chère Associée unique

Nous vous avons convoquée, conformément aux dispositions des textes en vigueur et des statuts de la Société, à l'effet de vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice social.

Dans un deuxième temps, nous vous proposerons de constater la réalisation d'une cession de parts sociales, impliquant la modification corrélative de nos statuts.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

1.1/ Situation et activité au cours de l'exercice

L'exercice clos le 30 juin 2019 aura été principalement marqué par une progression très importante des résultats de la Société, qui est parvenue à doubler son chiffre d'affaires.

Comme pour l'exercice précédent, notre Société a réalisé une part significative de son chiffre d'affaires à l'international, confirmant la pertinence de son déploiement à l'étranger.

1.2/ Activité 2018-2019

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net en hausse, qui s'est établi à 9.244.901 euros, contre 4.543.275 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de 84 euros de reprise sur amortissements et dépréciations, transferts de charges, et de 162 euros d'autres produits, le total des produits d'exploitation s'élève à 9.245.147 euros.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice 2017-2018 était de 4.544.817 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont augmenté corrélativement et ressortent à 8.794.134 euros, contre 4.520.845 euros à la clôture de l'exercice 2017-2018.

Le poste de charges le plus important est le poste « *achats de matières premières et autres approvisionnements* » dont le montant a augmenté et ressort à 3.237.884 euros contre 1.943.966 euros au 30 juin 2018.

Les « *autres achats et charges externes* » ainsi que les « *salaires et traitements* » constituent les deuxième et troisième postes de charges les plus importants. Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019, les autres achats et charges externes s'élèvent à 2.653.374 euros (contre 862.627 euros au 30 juin

2018) et les salaires et traitements ressortent à 1.947.772 euros (contre 1.140.770 euros au 30 juin 2018).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'améliore et s'établit à 451.013 euros contre 23.972 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier, pour sa part, devient déficitaire et ressort à <18.643> euros, en raison principalement de différences négatives de change pour 19.713 euros et d'intérêts et charges assimilées pour 9.226 euros. Le résultat financier était de 19.489 euros au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'établit à <269> euros (contre un résultat exceptionnel de 98 euros au 30 juin 2018).

Après prise en compte de 101.383 euros d'impôt sur les bénéfices, le résultat net comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 330.718 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice précédent était un bénéfice de 49.610 euros.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 7.564.550 euros contre 5.281.899 euros à la clôture de l'exercice 2017-2018.

A la fin de l'exercice, la Société employait en moyenne 32 salariés.

1.3/ Situation d'endettement au cours de l'exercice 2018-2019

Au 30 juin 2019, les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 1.454.378 euros, contre 1.123.661 euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'endettement de la Société se répartit de la manière suivante :

Emprunts et dettes financières divers	579.021 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.558.683 €
Dettes fiscales et sociales	1.061.348 €
Autres dettes	292.724 €
Produits constatés d'avance	1.618.395 €

Soit un total de dettes de 6.110.171 euros pour un total de bilan de 7.564.550 euros (contre un total de dettes de 4.158.238 euros pour un total de bilan de 5.281.899 euros à la clôture de l'exercice 2017-2018).

1.4/ Evènements marquants survenus au cours du dernier exercice clos

Nous vous rappelons que Monsieur Pierric JAMMES a souhaité démissionner de ses fonctions de cogérant.

Cette démission a été constatée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu au cours du dernier exercice clos.

1.5/ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société a réalisé un exercice 2018-2019 conforme aux prévisions de la Gérance, qui s'est traduit par une augmentation significative de son chiffre d'affaires et une amélioration de son résultat net comptable.

Toutefois, le fonctionnement de la Société est confronté à certaines difficultés organisationnelles, justifiant une restructuration de cette dernière, qui fera l'objet de propositions au cours de l'exercice 2019-2020.

1.6/ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

2018) et les salaires et traitements ressortent à 1.947.772 euros (contre 1.140.770 euros au 30 juin 2018).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'améliore et s'établit à 451.013 euros contre 23.972 euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat financier, pour sa part, devient déficitaire et ressort à <18.643> euros, en raison principalement de différences négatives de change pour 19.713 euros et d'intérêts et charges assimilées pour 9.226 euros. Le résultat financier était de 19.489 euros au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'établit à <269> euros (contre un résultat exceptionnel de 98 euros au 30 juin 2018).

Après prise en compte de 101.383 euros d'impôt sur les bénéfices, le résultat net comptable de l'exercice se solde par un bénéfice de 330.718 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice précédent était un bénéfice de 49.610 euros.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de la Société s'élève à 7.564.550 euros contre 5.281.899 euros à la clôture de l'exercice 2017-2018.

A la fin de l'exercice, la Société employait en moyenne 32 salariés.

1.3/ Situation d'endettement au cours de l'exercice 2018-2019

Au 30 juin 2019, les capitaux propres sont positifs et s'élèvent à 1.454.378 euros, contre 1.123.661 euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'endettement de la Société se répartit de la manière suivante :

Emprunts et dettes financières divers	579.021 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.558.683 €
Dettes fiscales et sociales	1.061.348 €
Autres dettes	292.724 €
Produits constatés d'avance	1.618.395 €

Soit un total de dettes de 6.110.171 euros pour un total de bilan de 7.564.550 euros (contre un total de dettes de 4.158.238 euros pour un total de bilan de 5.281.899 euros à la clôture de l'exercice 2017-2018).

1.4/ Evènements marquants survenus au cours du dernier exercice clos

Nous vous rappelons que Monsieur Pierric JAMMES a souhaité démissionner de ses fonctions de cogérant.

Cette démission a été constatée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu au cours du dernier exercice clos.

1.5/ Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société a réalisé un exercice 2018-2019 conforme aux prévisions de la Gérance, qui s'est traduit par une augmentation significative de son chiffre d'affaires et une amélioration de son résultat net comptable.

Toutefois, le fonctionnement de la Société est confronté à certaines difficultés organisationnelles, justifiant une restructuration de cette dernière, qui fera l'objet de propositions au cours de l'exercice 2019-2020.

1.6/ Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

Nous allons poursuivre le développement de notre Société au cours de l'exercice 2019-2020.

Cet exercice sera notamment consacré à la restructuration de la Société.

1.7/ Evènements marquants survenus depuis la date de clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2018-2019.

1.8/ Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'exerce pas d'activité significative en matière de recherche et de développement.

2. FILIALES, PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous informons que notre Société ne dispose d'aucune filiale et ne contrôle aucune société.

Toutefois, notre Société dispose d'une succursale au Canada, exploitée sous la dénomination PUR PROJET NORTH AMERICA. Cette succursale a été incorporée en juillet 2019 et ne présente pas de résultat au 30 juin 2019.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucune prise de participation, ni prise de contrôle, n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

3. PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

4. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende ou acompte sur dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

5. CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé n'incluent aucune charge non admise en déduction du résultat fiscal (article 39-4 du Code général des impôts).

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 30 juin 2019 (composé du report à nouveau s'élevant à 469.974 € et du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018-2019 s'élevant à 330.718 €), soit la somme de 800.692 euros, de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------|
| - à titre de distribution de dividendes bruts à l'associée unique
<i>soit un dividende brut de 234 € par part sociale</i> | 234.000 € |
| - le solde au compte « autres réserves » | 566.692 € |

Compte tenu de cette affectation, le solde du compte « autres réserves » serait désormais créditeur de 1.209.378 euros et le compte « report à nouveau » serait désormais nul.

7. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT

Au sein de la Société, sauf cas particuliers, tous les paiements ont été fixés à 60 jours à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément à l'article D.441-4 I du Code de commerce, la décomposition par échéance du solde des factures reçues et des factures émises au 30 juin 2019 dont le terme est échu ou ayant connu un retard de paiement, ressort comme suit :

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
I - Article D. 441I.-1 ° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1					30
Montant total des factures concernées	2 875	10 799	17 940	210	5 555	34 503
Pourcentage du montant total des achats h. t. de	0.05%	0.18%	0.30%	%	0.09%	0.59%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux :	60
II - Article D. 441I.-2 ° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2					45
Montant total des factures concernées	168 455	298 734	59 087	70 186	61 659	489 666
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice	1.82%	3.23%	0.64%	0.76%	0.67%	3.23%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux :	60
III - Article D. 441.-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	6					185
Montant total des factures concernées	10 546	535 351	93 998	46 183	93 102	768 633
Pourcentage du montant total des achats h. t. de	0.18%	9.09%	1.60%	0.78%	1.58%	13.05%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux :	60
IV - Article D. 441.-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						

(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	12					330
Montant total des factures concernées	4 981	614 206	391 741	15 025	37 740	1 058 712
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	0.05%	6.64%	4.24%	0.16%	0.41%	11.45%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux : 60	

Nous vous rappelons que la décomposition par échéance du solde des factures reçues et des factures émises et du solde des factures reçues et des factures émises ayant connu un retard de paiement au 30 juin 2018, étaient les suivants :

TABLEAU DELAIS DE PaiEMENT

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 120 jours	121 à 180 jours	181 jours et plus
I - Article D. 441-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux : 60	
II - Article D. 441-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux : 60	
III - Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						
Montant total des factures concernées	4 974 074	774 011	87 442	72 000	33 740	293 434
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées			(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal -article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)			
Nombre de factures exclues			Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels :	
Montant total des factures exclues					Délais légaux : 60	

IV - Article D. 441-II. Factures émises avant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
(A) Tranches de retard de paiement						
Moins de 30 jours						
30 à 60 jours						
60 à 90 jours						
90 à 120 jours						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées				(C) Délais de paiement de factures litigieuses (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)		
Nombre de factures exclues				Délais de paiement litigieux pour le		Délais de paiement contractuels
Moyenne de retard (jours)				Moyenne de retard (jours)		Moyenne de retard (jours)

8. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous rappelons que, par décision unanime des associés en date du 8 novembre 2016, il a été décidé de nommer :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Gilles BORREMANS, demeurant 26, rue des Corluis – 94170 Le Perreux-sur-Marne ;
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : Madame Christine BELLINI, demeurant 3, rue de la Liberté – 93500 Pantin ;

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, à tenir en 2021.

9. CESSION DE PARTS

Nous vous informons également que Madame Céline GIRARD a souhaité céder l'intégralité des 20 parts sociales qu'elle détenait au capital de la Société au profit de la société PUR ALLIANCE PTE Ltd.

De ce fait, le capital de notre Société est désormais intégralement détenu par la société PUR ALLIANCE PTE Ltd.

10. MODIFICATIONS STATUTAIRES

Compte tenu de la cession de parts sociales intervenue, nous vous proposerons de modifier les articles 7 et 8 de nos statuts.

L'article 7 pourrait être modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 7 - APPORTS

7.1. – Apports à la constitution

Lors de la constitution, l'Associé Unique a apporté à la Société la somme de 100 €, soit CENT EUROS.

La totalité de ces apports en espèces, soit la somme de **CENT EUROS (100 €)**, a été déposée au crédit du compte ouvert au nom de la Société en formation auprès de l'Agence CREDIT COOPERATIF NATION, sis au 252 Boulevard Voltaire - 75544 PARIS CEDEX 11. Elle a été retirée par la Gérance sur la présentation du Certificat du Greffe du Tribunal de Commerce attestant de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

7.2. – Augmentation de capital

Aux termes d'une Décision de l'Associé Unique en date du 25 JUILLET 2013, le capital social a été augmenté d'une somme de **NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (9.900 €)** prélevée sur le compte Report à Nouveau et création de **NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (990)** parts nouvelles de **DIX EUROS (10 €)** attribuées gratuitement à l'Associé Unique.

7.3. – Cession

Par acte sous seing-privé en date du 12 décembre 2019, Madame Céline GIRARD a cédé à la société PUR ALLIANCE PTE Ltd 20 parts sociales numérotées de 981 à 1.000. »

L'article 8 pourrait être modifié comme suit :

« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **DIX MILLE EUROS (10.000 €)** et est divisé en **MILLE (1.000)** parts sociales de **DIX EUROS (10 €)** de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 1.000, entièrement libérées, souscrites en totalité et attribuées en intégralité à la société PUR ALLIANCE PTE Ltd, associée unique. »*

Les autres articles des statuts ne seraient pas modifiés.

Lecture vous est donnée des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Nous soumettons le présent rapport de gestion et les comptes annuels 2018-2019 à votre approbation ainsi que les résolutions à votre vote.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour vous donner tous renseignements que vous souhaiteriez concernant le présent rapport et son contenu.

La Gérance

